

Extrait du Registre des Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame

du Très-Saint-Sacrement de Ferme-Neuve pour l'année mil. neuf-cent. vingt. un

"Ce vingt. un mai, mil. neuf. cent. vingt. un,
nous soussigné, curé de cette paroisse, avons
baptisé Marie-Antoinette, née le même
jour, fille légitime d'Emace Pilon, percuté
et d'Alcée Piquette, de cette paroisse. Parrain
Joseph Piquette, charpentier-mécanicien
de cette paroisse; marraine: Evocla
Desjardins, son épouse; tous deux nés
à Anole à tant de l'enfant
de père et mère nous"

(signé) Evocla Desjardins
Joseph Piquette
Emace Pilon

Mariée à Mont St Michel
le 30 déc. 1939 avec
Wadey Michaudville
A. F. Phe

J. M. Martineau

Lequel extrait, nous soussigné curé de Ferme-Neuve, certifions être conforme au registre
original déposé dans les archives de la dite paroisse.

Donné à Ferme-Neuve,

le 20 décembre 1939

J. A. Levesque
Père

CERTIFICAT DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME

PAROISSE Notre-Dame-du-Grand-St-Sacrement

Le présent certificat mentionne les éléments principaux d'un acte apparaissant aux registres de cette paroisse.
On peut obtenir également une copie entière et littérale de cet acte.

Le soussigné certifie que selon ce qui est inscrit aux registres de cette paroisse

Marie Antoinette Pilon
tous les prénoms puis le nom

fil. le de Ginas Pilon

et de Alice Paquette

est né.e à Ferme-Neuve (Québec, Canada)
municipalité (province, pays)

le vingt-et-un mai mil neuf cent vingt-et-un
jour et mois en lettres an lettres

et a été baptisé le vingt-et-un mai mil neuf cent vingt-et-un
jour et mois en lettres an lettres

selon les rites de l'Eglise catholique romaine.

Certificat émis à Ferme-Neuve
municipalité

le 12 septembre 1990 Pauline Piché prêtre

dépositaire des registres d'état civil et religieux
(art. 44 du Code civil — Can. 1813, § 1, 4e du C.I.C.)

SCEAU DE LA PAROISSE

AVIS À CELUI QUI ÉMET LE CERTIFICAT → Le certificat peut être délivré avec ou sans cette partie détachable. Cependant, lorsque cette partie est délivrée avec le certificat, elle doit toujours être remplie et signée.

MENTION DE LA PRÉSENCE OU DE L'ABSENCE D'ANNOTATIONS À L'ACTE DE BAPTÊME

L'acte ne comporte pas d'annotation de confirmation

L'acte ne comporte pas d'annotation de mariage

L'acte comporte l'annotation suivante:

L'acte comporte l'annotation suivante:

A été confirmé (e)

A épousé Wildy Michaudville

le 30 1939

le 30 décembre 1939

à Mont-St-Michel

à Mont-St-Michel

municipalité (province, pays)

(Québec, Canada)
municipalité (province, pays)

L'acte comporte une autre annotation, que nous mentionnons au verso de cette feuille

Pauline Piché prêtre

signature du dépositaire des registres